

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019205042

Dossier numéro : 2019-10-17/12

Titre

17 OCTOBRE 2019. - Extrait de l'arrêt n° 138/2019 du 17 octobre 2019 (Numéros du rôle : 6877, 6887, 6900, 6901, 7004, 7005 et 7006) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 05-11-2019 page : 103582

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation de la loi du 7 février 2018 " instaurant une taxe sur les comptes-titres ", introduits par Philippe Renier, par Antoine Buedts, par Laurent Danneels, par Antonia Deurinck, par Laurent Donnay de Casteau, par l'ASBL " Vlaamse Federatie van Beleggers " et autres et par la société " X ", constituée selon le droit d'un Etat membre de l'Espace économique européen.

Par ces motifs,
la Cour

- annule la loi du 7 février 2018 " instaurant une taxe sur les comptes-titres ";
- maintient les effets des dispositions annulées pour la taxe qui est due pour les périodes de référence se terminant avant le 30 septembre 2019 ou à cette date.